



Interdiction de commerce ?

Par **mursellinda**, le **11/09/2009** à **20:02**

Bonjour,

Le 24 mai 1993 j'ai ouvert une société dans le textile que j'ai fermé le 31 décembre de la même année. J'ai eu alors un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire prononcée le 14 septembre 1994.

Le 9 juillet 1996, le tribunal de commerce a prononcé une interdiction de gérer, diriger, administrer ou contrôler toute entreprise commerciale pendant une durée de 15 ans.

Mon problème est que j'aimerais ouvrir une société dans le bâtiment et mon interdiction de commerce a été prononcée en date du 9 juillet 96 mais que j'ai fermé ma société en fin 93 j'ai donc dépassé les 15 années d'interdiction??

La date d'interdiction prend-elle la date de la prononciation du jugement ou de la date de la fermeture de ma société? Car dans le premier cas j'aurai alors eu un interdit de presque 18 ans..Merci de me renseigner, je suis un peu désespéré..

Cordialement.